

INTRODUCTION

Brigitte Bouquet et Marcel Jaeger

ERES | *Vie sociale*

2014/4 - n° 8
pages 7 à 10

ISSN 0042-5605

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2014-4-page-7.htm>

Pour citer cet article :

Bouquet Brigitte et Jaeger Marcel, « Introduction »,
Vie sociale, 2014/4 n° 8, p. 7-10. DOI : 10.3917/vsoc.144.0007

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Introduction

Brigitte Bouquet
Marcel Jaeger

LA QUESTION de la légitimité, vaste, utilisée à profusion, est de nouveau un sujet d'actualité de plus en plus débattu quel que soit le champ étudié. Pour ce qui concerne le secteur de l'intervention sociale, les nouveaux questionnements renvoient à différentes raisons internes et externes. Le séminaire de recherche annuel organisé par la chaire travail social/intervention sociale du CNAM – le LISE¹ – et le GRIF², qui a pour objectif la connaissance des recherches menées concernant les politiques sociales, l'action sociale, les pratiques, a conduit cette réflexion en 2012-2013. Celle-ci est partiellement reprise, complétée et enrichie par ce numéro de *Vie sociale*. Pour démêler l'écheveau de quelques-unes des complexités de la légitimité, il propose un cadre réflexif pour comprendre le concept de légitimité, puis ses différentes approches et questions selon les champs d'action.

Il renvoie à trois types de préoccupations partagées par des chercheurs et par des professionnels :

- crise de la légitimité démocratique ;
- crise de la légitimité des corps intermédiaires et des associations, dont certaines ont connu des dérives graves ;

Brigitte Bouquet est professeure émérite, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Marcel Jaeger est titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

1. LISE : Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique du CNAM.

2. Le GRIF (Groupe de recherche et d'intervention en formation) a pour objet de promouvoir et développer les capacités de production et de valorisation des connaissances dans les centres de formation en travail social d'Île-de-France.

– crise de la légitimité du travail social et des pratiques professionnelles dans un contexte de médiatisation de la maltraitance.

Ces éléments appellent de nouvelles réponses. Ils nécessitent d'approfondir les analyses et d'envisager des évolutions à venir dans le champ de l'action sociale et médicosociale. Mais auparavant, comme la légitimité est devenue un « concept carrefour », il est utile d'interroger le concept et de voir son évolution. C'est ce qu'a fait Brigitte Bouquet en montrant que différentes conceptions de la légitimité se sont succédé et enrichies. D'un point de vue sociologique, parmi les nombreux apports ont été notamment évoqués ceux de quelques principaux auteurs (Weber, Habermas, Bourdieu, Boltanski, Thévenot) et la sociologie des organisations, montrant qu'autorité et pouvoir sont englobés dans le concept de légitimité. Puis les contours de la légitimité ont été regardés dans la dimension politique (légitimité de l'État et des politiques) et dans la dimension sociale (légitimité des associations, légitimité institutionnelle, légitimité professionnelle, légitimité des usagers). Ces légitimités sont actuellement réinterrogées, voire remises en cause, ce qui pose la question de l'émergence de nouveaux fondements de légitimité.

8

Hélène Hatzfeld approfondit cette évolution de la légitimité qui est de plus en plus un parcours d'épreuves et se diffracte en une multiplicité de preuves à apporter en fonction d'une diversité d'acteurs et de situations. Il existe une multitude de revendications de la légitimité. Ainsi, l'extension de la légitimité se fait hors des champs du pouvoir, hors des champs institutionnels, se caractérisant par la négociation, le partage, la participation...

Après cette approche, il paraissait important de questionner plus précisément le traitement social et politique de la légitimité. Pour Marcel Jaeger, les faits de maltraitance et leur médiatisation sont à l'origine de l'interrogation quant à la légitimité des actions conduites, du point de vue d'un écart entre les valeurs de référence du travail social et des pratiques témoignant de déficits de formation, d'encadrement, de moyens, mais aussi de positionnement. Face à une crise de légitimité, deux réponses politiques ont été apportées par l'État : la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale et le lancement des États généraux du travail social (EGTS), étant entendu que la (re)construction d'une légitimité ne peut pas relever uniquement d'un (re)cadre législatif.

En observant l'évolution et le réajustement de la légitimité de l'action et de l'organisation de l'État et des services publics, Sacha Leduc montre dans quelle mesure ces services redessinent une nouvelle figure du citoyen « légitime ». À la fin des années 1990, l'État social est réformé et légitime une nouvelle forme d'action sociale en s'appuyant sur la

notion d'activation. Ces évolutions qui visent à restaurer l'autonomie, la capacité d'agir et la responsabilité des individus, on les retrouve également dans la révolution managériale. Ainsi, la responsabilité imputée initialement à la société se déplace vers les individus. Le bénéficiaire « légitime » de droits sociaux se doit de montrer qu'il est déterminé à sortir de sa situation.

Quant à Haud Guéguen, elle rappelle que le sentiment de légitimité n'est pas possible en l'absence des rapports de reconnaissance mutuelle. Elle propose donc l'articulation des deux problématiques que sont celles de la reconnaissance et du sentiment de légitimité. Pour elle, l'approche inter-subjectiviste qu'autorise la théorie de la reconnaissance permet d'élargir le problème de la légitimité en l'envisageant à partir de l'expérience des acteurs sociaux. Analyser le sentiment de légitimité ainsi que son absence à l'aune des dynamiques socioprofessionnelles de la reconnaissance permet d'interroger la justice sociale en montrant qu'il existe un lien intime entre le sentiment de légitimité et la légitimité d'un ordre social. La légitimité et la justice interrogent le fait de savoir si un ordre social et une organisation professionnelle permettent ou au contraire empêchent que se développent des rapports de reconnaissance mutuelle.

Après ce regard politique et social sur la place de la légitimité, il paraissait important de cerner la réalité de la légitimité des associations et des professionnels. Celle-ci est abordée par un aspect historique, par les discours « vocationnels », par l'acquisition de la compétence du bénévolat, mais aussi par des plaintes lorsque la légitimité est bousculée par des modifications dans les organisations du travail.

Lilian Gravière rappelle que, historiquement, l'œuvre de l'une des toutes premières théoriciennes du travail social, Mary E. Richmond, fut profondément travaillée par la volonté de légitimer le travailleur social comme professionnel. Elle la développe en trois dimensions : la dimension institutionnelle qui est le processus de professionnalisation par l'enseignement ; la dimension théorique qui renvoie à la formalisation de la méthode du *social case work* ; la dimension linguistique qui concerne la vision du monde que Richmond propose au travailleur social.

Ruggero Iori et Sandrine Nicourd envisagent la construction des discours vocationnels comme supports de légitimité dans le champ de l'intervention sociale. Ils montrent que la vocation, mettant en jeu des croyances et donnant source à différentes formes de justification, revient sans cesse dans les discours des professionnels et des bénévoles. Cette « vocation » opère principalement par trois registres de socialisation qui s'emboîtent : la trajectoire biographique, la formation et les organisations du travail. Les référentiels politiques ou sociaux

apparaissent peu explicitement dans l'engagement dans le métier ; celui-ci est fort lorsqu'il y a convergence dans les relais biographique, professionnel et organisationnel.

Quant à Florence Tardif Bourgoïn, elle analyse la légitimité induite par les pratiques d'accompagnement à la professionnalisation des bénévoles. Une double mise en conformité semble s'opérer entre, d'une part, celle des « cultures de formation » aux contextes professionnels dans lesquels elles se déploient (logiques de compétences) et, d'autre part, la conformité à l'esprit du projet associatif et de l'éthique sur laquelle il repose (valeurs). La légitimité de la professionnalisation des bénévoles s'inscrit dans un enjeu de lisibilité des actions engagées et de leur pérennité (dimension politique) au carrefour de logiques institutionnelles et militantes.

Toutefois, la légitimité professionnelle est bousculée par les réformes que connaissent les institutions et les plaintes professionnelles sont fortes. Nacer Leshaf le montre dans l'exemple de l'hôpital psychiatrique, en étudiant les plaintes qui s'expriment dans les espaces formels et informels. La question de la légitimité, de la reconnaissance des identités professionnelles et de leur savoir-faire est centrale dans ces discours de plainte.

10

Ainsi, le ressenti général de la crise de légitimité apparaît associé à un questionnement des finalités et à une difficulté de justification de l'utilité. Contre cette délégitimation, il est nécessaire de repenser la légitimité. C'est en mettant au clair leur légitimité en tant qu'acteurs politiques et sociaux et leurs rôles, en les reconfigurant fortement au service des missions et des valeurs sociales, que seront construites et reconnues de nouvelles légitimités.